MINISTERE DE L'EDUCATION,DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION

Direction générale de la formation,
de la promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Direction d'administration de
l'enseignement de promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Service de l'enseignement
de promotion sociale

1040 BRUXELLES, LE
RUE DE LA SCIENCE, 43
02/238.86.11

12 -01-1996

MONSIEUR JACQUES LEFERE
ADMINISTRATEUR DELEGUE
CPEONS

RUE DES HALLES, 13
1000 BRUXELLES

Ref.: JL../ 6293045 / Dossier pédagogique 50970

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1

Unité de formation : FORMATION CONTINUEE DES ENSEIGNANTS DE PROMOTION SOCIALE: LECTURE CRITIQUE D'UN DOSSIER PEDAGOGIQUE DE REGIME 1
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 982301U36C1

Etablissement : INST PROV ENS SUPERIEUR DE PROMOTION SOCIALE DE SERAING
RUE COLARD TROUILLET,48
4100 SERAING

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration f.f.

G. Schmit.

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue aupres de
Melle Schets (02/238.86.54) ou Mr Fortemps(02/238.87.24) ou Mr Dejardin(02/238.87.24)

5097cm

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis DOSSIER PEDAGOGIQUE UNITE DE FORMATION

Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pédagogique / réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation.

1. La présente demande émane du:
X (1) Pouvoir organisateur: PROVINCE DE LIEGE (2)

O (1) ~~Directeur(-trice) de l'Institut pour la Communauté française~~ ..... (2)
et se rapporte à l'établissement suivant:

dénomination (2) : I.P.E.P.S. SERAING SUPERIEUR
adresse complète (2): rue Colard Trouillet,48 4100 SERAING
n° de matricule (2) : 452.6.293.045
n° de téléphone (2) :041307285-280

Date et signature du représentant du P.O. subventionné: (1)(2)
18/12/95

Pour la Députation permanente,

2. Transmis en date du: .....(3) par le réseau:

O (1) Communauté française
X (1) Provincial et communal
O (1) Libre - confessionnel
O (1) non-confessionnel

3. Intitulé de l'unité de formation:

Code:(4)

FORMATION CONTINUEE DES ENSEIGNANTS DE PROMOTION SOCIALE:
Lecture critique d'un dossier pédagogique de régime 1(2)

4. Finalités de l'unité de formation: Repris en annexe n° 1 de 1 page(s)(2)

5. Capacités préalables requises: Repris en annexe n° 2 de 1 page(s)(2)

6. Classement de l'unité de formation:
~~O (1) enseignement secondaire: transition(1) qualification (1)~~
~~degré: inférieur (1) supérieur (1)~~

X (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type court: Pédagogique(2)

~~O (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type long: .....(2)~~

7. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement

Repris en annexe n° 3 de 1 page(s)(2)

8. Programme de(des cours) Repris en annexe n° 4 de 1 page(s)(2)

9. Fixation des capacités terminales Repris en annexe n° 5 de 1 page(s)(2)

10. Chargé(s) de cours Repris en annexe n° 6 de 1 page(s)(2)

(1) Biffer les mentions inutiles
(2) A compléter
(3) A compléter par le Secrétaire permanent

11. Horaire de l'unité de formation:

Code de l'unité de formation: (4)

Horaire minimum:

1. Dénomination des cours(2)	classement	Code U(6)	nombre de périodes(7)
Séminaires pédagogiques de lecture critique	CPPM	K	32
2. Part d'autonomie	XXXXXXXXXX	P	8
		Total des périodes	40

12. Réservé au Service d'Inspection

a) Observations(s) du(des) Inspecteur(s) concerné(s) relatives au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]:

avis favorable à condition d'ajouter, à l'annexe 4 7c, flèche de l'enjeu "critères" devant crédible

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique:

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~(1)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière: Cf avis

A. COLLINET
INSP. COORD.

Date: 09 JAN. 1996 Signature

(1) Biffer les mentions inutiles ou cocher
(2) A compléter
(4) Réservé à l'administration
(5) soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(6) soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V
(7) 1 période = 50 minutes

Annexe 1

18/12/95: version corrigée après refus

FORMATION CONTINUEE DES ENSEIGNANTS DE PROMOTION SOCIALE:
LECTURE CRITIQUE D'UN DOSSIER PEDAGOGIQUE DE REGIME 1

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

FINALITES GENERALES

Conformément à l'article 7, § 1er et 2ème du décret, l'unité de formation devra :

* Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;

* Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

FINALITES PARTICULIERES

Cette unité de formation vise à

- faire prendre conscience, aux enseignants de promotion sociale, des enjeux de l' E.P.S. de régime 1 dans un processus de formation d'adultes:
  - ⇒ l'adéquation du système organisationnel aux besoins des apprenants adultes concernés par le dossier pédagogique dans un système d'enseignement par unités capitalisables;
  - ⇒ le développement de leur personnalité , par la négociation de la valorisation de leurs compétences acquises par ailleurs;
  - ⇒ la formation de l'apprenant aux méthodes de travail au travers des contenus des programmes et en liaison avec eux
- leur permettre de situer une unité de formation par rapport aux finalités générales de l'E.P.S.
- évaluer un plan de formation favorisant l'interdisciplinarité et/ou la transdisciplinarité

Annexe 2

18/12/95: version corrigée après refus

FORMATION CONTINUEE DES ENSEIGNANTS DE PROMOTION SOCIALE:
LECTURE CRITIQUE D'UN DOSSIER PEDAGOGIQUE DE REGIME 1

CAPACITES PREALABLES REQUISES

Cette unité de formation continuée est réservée aux enseignants qui sont dans les conditions de titres, tels que prévus par la législation en matière de subvention traitement, pour assurer une charge de cours dans l'enseignement de promotion sociale

- certificat, diplôme ou brevet au moins du niveau de l'enseignement supérieur de type court pédagogique de plein exercice ou de promotion sociale nécessaire à la constitution d'un titre prévu par la réglementation;

Annexe 3

18/12/95: version corrigée après refus

FORMATION CONTINUEE DES ENSEIGNANTS DE PROMOTION SOCIALE:
LECTURE CRITIQUE D'UN DOSSIER PEDAGOGIQUE DE REGIME 1

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT

Pas de recommandation particulière

Annexe 4

18/12/95: version corrigée après refus

FORMATION CONTINUEE DES ENSEIGNANTS DE PROMOTION SOCIALE:
LECTURE CRITIQUE D'UN DOSSIER PEDAGOGIQUE DE REGIME 1

Programme

L'étudiant sera capable

⇒ de définir les termes pédagogiques génériques d'une unité de formation et d'une section, les éléments constituttifs d'un dossier section complet et approuvé soit à titre définitif soit à titre provisoire;
⇒ d'en dégager les principes de conformité, en fonction de la législation en vigueur;
⇒ de se constituer, en fonction des problématiques soulevées dans les échanges, une documentation de référence;
⇒ de situer l'apport d'une unité de formation dans la section qui l'articule et les finalités particulières de celle-ci en fonction de :

* la hiérarhie des unités de formation;
* la gradation de l'apprentissage;
* du degré de maîtrise de ses capavités terminales;

⇒ de définir son rôle spécifique dans le développement de compétences transversales;
⇒ de formuler des hypothèses de planification de la section et de l'unité de formation en particulier;
⇒ d'évaluer en groupe la validité de ces hypothèses sur des crédibles d'organisation de l'apprentissage des adultes;
⇒ de prendre conscience de la spécificité de la perception différenciée de l'apprenant adulte et de l'adolescent , en comprenant (en acceptant) les pricipes élémentaires de l'andragogie ;
⇒ de formuler des hypothèses d'approche méthodologique pour développer la personnalité de l'apprenant adulte
⇒ d' en déterminer les critères de validation;
⇒ d'échanger des expériences en séance de séminaire et mesurer l'efficaité de sa conceptio du rôle de l'enseignant confronté à des adultes;
⇒ d'évaluer l'apport de l'acquisition des savoirs, des savoir-faire et du développement des savoir-être,

Annexe 5

18/12/95: version corrigée après refus
FORMATION CONTINUEE DES ENSEIGNANTS DE PROMOTION SOCIALE:
LECTURE CRITIQUE D'UN DOSSIER PEDAGOGIQUE DE REGIME 1

CAPACITES TERMINALES

A l'issue de l'unité de formation ,
selon sa spécialité d'enseignant,
l'étudiant sera capable:

* d'élaborer un rapport personnel sur le dossier pédagogique étudié, portant sur l'organisationn de la formation, le développement d'une pédagogie de la réussite des adultes qui lui sont confiés

Le degré de maîtrise sera jugé satisfaisant si l'étudiant prouve qu'il possède les compétences suivantes:

- **utilisation judicieuse des termes pédagogiques** pour l'expression de ses opinions et des concepts mis en jeu , comme (méthodes de travail/ connaissance ; taxonomie /degré de maîtrise; valorisation des acquis; objectifs d'apprentissage/ capacités terminales; capacités préalables requises / titre pouvant en tenir lieu

- **validité** des exemples cités des concepts mis en jeu dans la formation d'adultes ;,

Annexe 6

18/12/95: version corrigée après refus

FORMATION CONTINUEE DES ENSEIGNANTS DE PROMOTION SOCIALE:
LECTURE CRITIQUE D'UN DOSSIER PEDAGOGIQUE DE REGIME 1

PROFIL DU (DES) CHARGE (S) DE COURS

Un expert dont l'expérience dans l'élaboration de dossiers pédagogiques et de leur négociation en Commission de concertation est reconnue par le réseau d'enseignement auquel est affilié l'établissement ou par le P.O.